Commune de **BERTRANGE**

AVIS AU PUBLIC

Contact : Hugo DEWAR
26 312 362

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le **n° 1/2026/0313/190** du **26 octobre 2026** du Ministre du Travail, à savoir

la société S.A.R.L. TSG STEINEBACH, au nom et pour le compte de la société S.A.R.L. SHELL LUXEMBOURGEOISE, a obtenu l'autorisation pour la modification des installations de la station-service à Bertrange, 2, route de Longwy.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 4 novembre 2026

Commune de BERTRANGE

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 4 novembre 2026

Commune de BERTRANGE

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire